

OMPI



SCP/10/7

ORIGINAL : anglais

DATE : 3 février 2004

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

F

COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES BREVETS

Dixième session
Genève, 10 – 14 mai 2004

ACCREDITATION D'UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE

Document établi par le Bureau international

1. À sa première session, tenue à Genève du 15 au 19 juin 1998, le Comité permanent du droit des brevets (SCP) a marqué son accord sur certaines questions d'organisation et de procédure, y compris l'octroi du statut d'observateur à un certain nombre d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales intéressées (voir le paragraphe 6 du document SCP/1/2).
2. Depuis lors, une nouvelle organisation non gouvernementale, la Civil Society Coalition (CSC), a fait part au Secrétariat de son souhait d'obtenir le statut d'observateur pour les sessions à venir du SCP. Cette organisation a transmis des informations la concernant, qui figurent à l'annexe du présent document.
3. *Le SCP est invité à se prononcer sur la demande d'accréditation, en qualité d'observatrice, de l'organisation non gouvernementale désignée dans le présent document.*

[L'annexe suit]

INFORMATIONS SUR LA CIVIL SOCIETY COALITION (CSC)
QUI A DEMANDÉ À ÊTRE ACCRÉDITÉE EN QUALITÉ D'OBSERVATRICE
AUPRÈS DU COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES BREVETS DE L'OMPI

Créée en 2001, la Civil Society Coalition (CSC) est une organisation internationale non gouvernementale chargée de promouvoir la participation des citoyens et de la société civile au sein des instances qui s'occupent du commerce mondial et de la normalisation et, plus particulièrement, la participation des groupes qui représentent les intérêts des consommateurs (y compris ceux des domaines de la santé publique ou de la protection des libertés personnelles).

La CSC est une fédération de plusieurs organisations non gouvernementales qui diffèrent quant à la taille et aux intérêts représentés. Elle compte des membres dans plus de 12 pays développés ou en développement, dont certains sont des groupes actifs dans des secteurs tels que la santé publique, l'agriculture, la mise au point de logiciels gratuits, les marques et les noms de domaine, le droit d'auteur, la protection des éléments hors droit d'auteur dans les bases de données ainsi que les activités de l'OMPI en faveur de la protection des savoirs traditionnels, du folklore et de l'accès aux ressources génétiques.

La CSC s'efforce d'accroître la participation de la société civile, en particulier des groupements de consommateurs et de citoyens, aux travaux de l'OMPI. Beaucoup de ses membres défendent les intérêts des pauvres, des consommateurs et du citoyen en général. Un objectif important de la coalition est de permettre à ces groupes de participer de façon constructive aux débats souvent très techniques sur les politiques de propriété intellectuelle. La CSC est convaincue qu'elle peut contribuer de manière judicieuse et novatrice aux travaux de l'OMPI et favoriser ainsi l'adoption de meilleures décisions politiques.

La CSC bénéficie déjà du statut d'observateur ad hoc auprès du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR).

Pour plus de renseignements, on peut consulter le site de la CSC à l'adresse suivante : <http://www.civilsocietycoalition.org>.

[Fin de l'annexe et du document]